

REGLEMENT PARTICULIER 2026

MIX SOLO / SIDECAR / QUAD



DATE: 31 MAI 2026

LIEU: ST AIGNAN-LE-JAILLARD

ARTICLE 1 / ASSURANCE

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course -----	Alain BELLANGER	Licence : 3385
Président du Jury ou Arbitre* -----	Isabelle TEINTURIER	Licence : 229910
Membre du Jury -----	Philippe LAVRAT	Licence : 124927
Membre du Jury -----	Claude GERAY	Licence : 011388
Commissaire technique responsable -	HESS Bertrand	Licence : 328618
Responsable du chronométrage -----	Ludovic LACLAUTRE	Licence : 353402

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Championnat de Ligue	13 ans		125 cc à 250 cc 2T	MX 2
Open			300 cc 2T et + 350 4T et +	MX 1
Championnat de Ligue	13 ans		125 2T	
125 cc				

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr Yves MBEDE

Nombre de secouristes 15

Hôpital le plus proche 45500 GIEN

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 20

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Les Marnières

Adresse 2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1620 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 90 m

Nombre d'OCP* 25

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54.

En manche : 45.

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : 36.

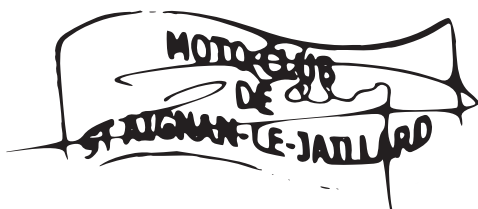
En manche : 30.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 09/03/2026



VISA DE LA LIGUE

DATE: 11/03/2026



Signature
numérique de
Christine
CAILLY
Date :
2026.03.11
11:51:47 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 13/03/2026

NUMÉRO: 26/0255



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

